

Bande de Gaza - Fiche de contexte -

14 novembre 2013



- **Plus de matériaux de construction depuis Israël** : le 13 octobre, Israël a découvert un tunnel de 2,5 kms liant le territoire palestinien et Israël. Les autorités israéliennes ont complètement interdit l'entrée de matériaux de construction dans la bande de Gaza par le passage d'Erez, des matériaux qui entraient au compte-goutte avant cette décision. L'ONU a dû interrompre ses travaux dans la zone, faute de matériaux nécessaires. Ceux-ci comprenaient 12 écoles et un centre de soins de santé.
- La **centrale électrique de Gaza ne fonctionne plus depuis le 1^{er} novembre**, faute de diesel industriel en quantité suffisante. Depuis l'électricité est coupée 12h sur 24h.
- **Les tunnels depuis l'Egypte (seuls points de passage de Gaza vers le monde extérieur) sont fermés**, le point de passage de Rafah également : le 8 novembre les autorités égyptiennes ont une nouvelle fois fermé le passage de Rafah jusqu'à nouvel ordre. La quasi-totalité des tunnels qui relie l'Egypte et la bande de Gaza ont été détruits par les autorités égyptiennes.
- **Les navires militaires israéliens continuent à cibler des pêcheurs palestiniens dans les eaux**

territoriales palestiniennes : selon l'agence de presse palestinienne Ma'an News, le 10 novembre les autorités israéliennes ont arrêté deux pêcheurs palestiniens après avoir leur avoir tiré dessus.

- **4 membres de la brigade Al-Qassam, la branche armée du Hamas, ont été tués** le 31 octobre lorsque l'armée israélienne a pénétré dans le sud de la bande de Gaza près de la ville de Khan Younes.

Quel est le contexte général dans la bande de Gaza ?

1. La bande de Gaza est une étroite bande de terre de 50km de long et de 7km de large entre la mer et Israël. C'est un territoire qui a une des plus fortes densités de population au monde. Etant donnée sa localisation côtière, la pêche y est la culture traditionnelle par excellence.

Depuis 2006, suite à l'arrivée du Hamas au pouvoir, le territoire est sous blocus israélien et est quasiment coupé du monde, sans contrôle palestinien des frontières maritime, aérienne et terrestre. Le blocus a de nombreuses conséquences négatives sur la vie quotidienne des Gazaouis et se combine à la forte croissance démographique et aux dégâts aux infrastructures pour restreindre considérablement l'accès de la population locale aux moyens de subsistance, aux logements et aux services essentiels, tels que soins de santé, éducation et assainissement.

2. La production dans la bande de Gaza est très faible. Les restrictions liées au blocus se rajoutent à la pénurie chronique d'électricité et perpétuent le taux de chômage élevé, l'insécurité alimentaire et la dépendance à l'aide internationale : 57% des familles gazaouies souffrent d'insécurité alimentaire et 80% de la population reçoit de l'aide humanitaire. Les restrictions imposées par Israël obligent la population gazaouie à faire appel au passage de Rafah, entre l'Egypte et Gaza, pour entrer et sortir de ce territoire tandis que des tunnels souterrains transportent l'essence et des matériaux de construction du pays voisin. Pourtant, avec la chute des Frères musulmans en Egypte, le passage de Rafah a été fermé et la plupart des tunnels ont été détruits, ce qui a détérioré encore plus la condition de vie des 1,7 millions de Palestiniens à Gaza.

3. En raison du manque de matériel de construction et des bombardements israéliens, il est impossible de moderniser ou même de conserver l'infrastructure de traitement des eaux usées. Comme conséquence, 80 millions de litres d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées sont déversés quotidiennement dans l'environnement et plus de 90% de l'eau de l'aquifère de Gaza est dangereuse pour la consommation humaine.

4. Du fait des restrictions imposées par Israël, les pêcheurs palestiniens perdent 1 300 tonnes de poisson par an et au moins 95% des pêcheurs de Gaza reçoivent de l'aide humanitaire internationale. La zone de pêche autorisée est en général de seulement 3 miles (5,5 km), ce qui correspond au secteur plus pollué et moins riche en poisson, 1/6 de la zone de pêche allouée aux Palestiniens par les accords d'Oslo de 1993. Les autorités israéliennes modifient la limite de la zone de pêche plusieurs fois dans l'année et l'incertitude et la peur que ceci occasionne amènent les pêcheurs à ne pas investir financièrement dans le développement de leurs sources de subsistance. En outre, plusieurs pêcheurs palestiniens ont été tués et des dizaines ont été blessés lorsque des bateaux militaires israéliens ont ouvert le feu sur eux pour appliquer les restrictions d'accès aux zones de pêche. Cette situation est d'autant plus grave que l'armée intervient souvent dans des zones où la pêche est autorisée.

5. Le blocus imposé par Israël à Gaza est illégal. Selon le CICR (Comité international de la Croix-Rouge), « l'ensemble de la population civile de Gaza se retrouve pénalisée pour des actes dont elle ne porte aucune responsabilité. Le blocus représente donc une sanction collective imposée en violation flagrante des

obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire. » L'ONU a elle aussi à plusieurs reprises exhorté Israël à lever les restrictions, qu'elle considère injustifiées.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Fiche-contextes](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Bande-de-Gaza-Fiche-de-contexte-14-novembre-2013>